



Séance du Conseil intercommunal du Conseil régional

Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal
du **2 juillet 2008** à Marchissy

A 20 heures le président **Eric Hermann** souhaite la bienvenue à chacune et à chacun et il ouvre la séance du Conseil intercommunal du Conseil régional. En préambule, le président rappelle le drame que Marchissy vient de vivre suite à l'accident et aux décès de MM. Nicolas et Raymond Galé, respectivement municipal et ancien municipal de Marchissy. Il prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

L'ordre du jour ne suscitant aucun commentaire, il est passé immédiatement au point 1 de celui-ci.

1) Appel

30 communes sont présentes
Eysins, Givrins, Luins et Trélex se sont excusées ; Crassier, absente.

7 communes ont été invitées et sont présentes également. Il s'agit de Nyon, Burtigny, Mont-sur-Rolle, Bassins, Bursins, Vinzel et Essertines-sur-Rolle.

2) Approbation du PV de la séance du 16 avril 2008 à La Rippe

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

3) Assermentation

Le Président a le plaisir d'accueillir de nouvelles communes membres dont les représentants vont être assermentés. Il s'agit des communes de Perroy et de Coinsins.

Après lecture du serment par le président, l'assemblée procède à l'assermentation de MM. Charles Müller (Perroy) et Daniel Ruchonnet (Coinsins), Mme Véronique Andersson (St-Cergue) nouvelle déléguée, MM. Christian Pierrehumbert et Hervé Matthey, suppléants de respectivement MM. Jacques Ansermet et Roland Oppliger (Chéserey).

4) Elections statutaires

Selon les statuts, il s'agit d'élire les président, vice-président, scrutateurs et suppléants ainsi que les membres de la commission Gestion/finances. Bien que ces élections soient prévues au scrutin secret, le président demande toutefois si, afin d'aller plus vite, l'assemblée est prête à ne pas l'exiger. Pour le président **Eric Hermann** qui reste candidat, la vice-présidente Madame **Raymonde Schoch** demande s'il y a d'autres candidats et, comme ce n'est pas le cas, Eric Hermann est élu spontanément par acclamation.

Mme **Schoch** reste également candidate à sa propre succession en tant que vice-présidente et elle est brillamment réélue par acclamation. Les scrutateurs actuels étant absents ce soir, ce sont MM. **Jean Oberhänsli** et **Cédric Gorgerat** qui sont élus puis MM. **Gérard Produit** et **Daniel Collaud** comme suppléants. Suit l'élection des membres de la Commission Gestion/finances qui sera composée de MM. **Georges Binz**, **Thierry Perrin**, **Antoine Nicolas** (anciens), MM. **Charles Müller** et **Jean-Louis Humbert** (nouveaux). Quant aux suppléants, ce sera MM : **Jean Oberhänsli** et **Markus Kammermann**.

5) Communications du bureau du Conseil Intercommunal

Le président demande aux communes de bien vouloir faire parvenir par courrier électronique au bureau la liste des délégués et suppléants afin de permettre la mise à jour des listes. D'autre part, selon les statuts, il serait également nécessaire d'obtenir les adresses e-mail de chacune et chacun afin de pouvoir convoquer parallèlement les communes et les délégués personnellement. M. **Antoine Nicolas** rappelle que, aussi selon les statuts, les communes ont droit à plusieurs délégués en fonction de leur population. Le secrétaire fera parvenir ultérieurement une liste à chaque commune indiquant le nombre de voix attribuées à chacune. M. **Hermann** lit la lettre de démission du CODIR de M. Antonio Bilardo qui n'a plus le temps d'assumer cette tâche en plus de sa fonction de syndic de Trélex. Monsieur **Bilardo** donne quelques explications et assure que, s'il quitte le CODIR, il n'abandonne pas le Conseil régional, loin de là. M. **Pierre-André Romanens** prend la parole pour dire merci à M. Bilardo pour le travail accompli.

6) Election d'un nouveau membre au Comité de direction

Au nom du groupe Lac/vignoble, M. **Charles Müller** propose M. **Ulrich Perren**, syndic de Dully. Il n'y a pas d'autre candidat et M. **Perren** est élu par acclamation et il est aussitôt assermenté par le président devant l'assemblée. **P.-A. Romanens** félicite M. **Perren** d'avoir accepté cette tâche et il se réjouit de la collaboration.

7) Communications du comité de direction (CODIR)

La parole est donnée au Président du CODIR, Monsieur **P.-A. Romanens** qui annonce plusieurs communications assez longues touchant différents secteurs. Il est en effet intéressant de donner quelques détails puisque l'assemblée comprend de nombreux invités. Il remercie Marchissy et remarque que c'est la première fois que le Conseil siège dans une commune de l'ancien district de Rolle.

Chaque intervention des membres du CODIR est soutenue par une présentation visuelle informatique qui est jointe à ce procès-verbal.

Monsieur **Romanens** passe la parole à Monsieur **G. Creteigny** qui parle de l'aménagement du territoire et de l'avancement des chantiers. SDAN = stratégie de communication en phase d'étude. Schéma Directeur NStCM = document de cadrage validé, préparation du programme de la planification test prévu en démarrage pour le début de l'automne. SD Gland-Vich = l'étude AF-AT a démarré en juin 2008. SD Asse & Boiron = le cahier des charges est validé, appel d'offres en cours. SD Ouest Rollois = le cahier des charges est validé, appel d'offres en cours. Projet d'agglomération FVG = travaux en cours sur les mesures de type A, Mme Pascale Roulet, Cheffe de projet, est active depuis 1er avril, le retour de l'ARE est prévu en septembre 2008. Etablissement du nouveau PDR = partie stratégique est en cours d'élaboration et sera soumise aux communes à l'automne 2008. Interfaces rail-route = le diagnostic est en cours, mandat logistique. SD Terre Sainte = le rapport est en préparation pour l'examen préalable en automne 2008. PDL Plateforme gare de Coppet = consultation publique du projet ajusté en octobre 2008. Stratégie de communication en phase d'étude.

Monsieur **P. Stämpfli** donne des nouvelles de la réunion avec l'Office fédéral des routes, le service des routes du Canton de Vaud et le service de la Mobilité au sujet de la problématique des jonctions autoroutières. Les trois instances ont répondu qu'elles entraînent en matière et un document de cadrage a été préparé en collaboration avec M. Freudiger. Un des objectifs est de garantir la sécurité sur le réseau. Un cheval de bataille est aussi d'améliorer les transports publics afin qu'ils arrivent à l'heure. Ce document a été accepté, le cahier des charges sera envoyé ce mois encore aux différents bureaux d'ingénieurs pour étude. Un autre point est la réorganisation des lignes de bus dans tout le district. Intégrer également les transports scolaires.

Madame **M.-J. Semadeni** dit quelques mots au sujet de la LAJE. Le 6 mai, une séance d'information a eu lieu à Prangins et 13 communes ont répondu favorablement à la création d'un grand réseau. Les premières rencontres ont déjà eu lieu et tout se passe très bien. La relation avec les entreprises se passe également bien au niveau de structures d'accueil pour les enfants. Monsieur **A. Bilardo** prend le relais au niveau du développement économique et notamment de la relation avec les entreprises. A la demande de Prangins, l'intégration de Novartis au réseau du Centre. Une collaboration avec le DEV, organisation cantonale d'implantation d'entreprises exogènes et les communes concernées: cas de l'ouest Rollois: enquête sur les besoins des collaborateurs (majorité d'expatriés) (+/- 1'500 emplois). Concernant la stratégie de développement liée au Plan Directeur Régional, il relève l'accessibilité des sites, la localisation et les conditions foncières adéquates. Les services de proximité, les crèches; un plan de mobilité, les pépinières de compétences représentent, au niveau de l'intégration, des exemples de services nécessaires aux développements des entreprises dans le tissu local.

Monsieur **P.A. Couvreu** parle de l'optimisation de l'usage des infrastructures sportives et se réjouit de constater que le total des utilisations est de 400 heures hebdomadaires réparties sur 14 communes. La fête du sport aura lieu à fin août prochain sur six sites : Nyon, Gland, Prangins, Terre Sainte, Begnins-Genolier et St-Cergue. Un papillon contenant le programme sera distribué dans le courant d'août.

Monsieur **P.-A. Romanens** remercie les différents départements, secteurs et commissions pour tout le travail accompli et les nombreuses séances qui concernent beaucoup d'autres personnes que le CODIR. Au niveau de la communication du Conseil régional, le site Web est bien activé. Au niveau du répertoire des entreprises, il y a 50 mises à jour par mois. La recherche de locaux et de bureaux fonctionne aussi très bien. Quant à la plateforme, cela n'est pas encore tout à fait au point, certaines communes utilisent encore l'ancien logo. Des pages thématiques sont développées sur le site, informations politiques et culturelles.

Madame **M.-J. Semadeni** reprend la parole au sujet de la politique culturelle d'intérêt régional. Un bilan des activités est en cours et il est fixé les objectifs de départ suivants : Méthode pour définir une politique culturelle au niveau de la connaissance des pratiques, par enquête et entretiens auprès d'une population résidente. Définition d'une mission et de ses objectifs. Etablissement d'un calendrier. En 2008, le 90 % du budget était en faveur de l'enseignement musical (EMN, UICC, CMTS, COV). Les objectifs de départ sont illustrés par la volonté d'inciter et de sensibiliser les jeunes aux activités culturelles (dynamique et lien social, mixité culturelle), une meilleure connaissance des pratiques culturelles des jeunes, la mise en place d'outils incitatifs à l'échange et à la pratique, ainsi qu'à la découverte.

8) Préavis No 40-08 – Comptes 2007

Le Président passe la parole à M. **A. Nicolas** de la commission Gestion/Finances pour la lecture de son rapport. Concernant les affaires culturelles dont Mme Semadeni a parlé (150.3185), au risque de choquer, le rapporteur estime plus important de soutenir l'aide à la lecture plutôt que la musique. Lire et écrire sont les bases de notre civilisation et nous devons les apporter à tous. Les programmes spéciaux d'aide à la lecture aux plus défavorisés doivent par conséquent être soutenus impérativement. La commission conclut toutefois son rapport en recommandant au Conseil d'accepter le rapport de gestion et les comptes tels que présentés et d'en donner décharge au Comité Directeur.

Monsieur **B. Penel** donne des compléments d'information sur certains comptes, notamment un rattrapage AVS depuis 2004 sur les vacances qui provoque un dépassement de budget. Le compte 3092 a été créé et n'avait pas été budgété. Il concerne la recherche de chefs de projets que le CODIR a décidé de faire lui-même. Au bilan, les débiteurs sont nettement plus faibles car c'est nous-mêmes qui faisons la facturation.

Le président propose de reprendre les pages du compte de fonctionnement et du bilan. Monsieur **S. Beck** demande si les crédits d'investissement sont bouclés et remis à la commission des finances l'année où ils sont bouclés ? M. Penel répond que non mais que l'on a commencé à le faire avec les nouveaux préavis et que ce sera fait dorénavant. M. **D. Collaud** exprime deux vœux, 1) que le CODIR informe le Conseil lorsque les préavis sont terminés 2) et que, lorsqu'un montant est accordé, ledit CODIR donne une information lors de la séance du Conseil. Le CODIR en prend note.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de passer au vote en deux parties. Approbation des comptes et du rapport de gestion. **Ces deux documents sont approuvés à l'unanimité moins une abstention. La décharge au CODIR est acceptée à l'unanimité.**

9) Préavis No 41-08 – Soutien financier de CHF 22'000.00 au titre du complément de financement des conservatoires pour l'année 2008

Le Président passe la parole à **M. G. Binz** de la commission des finances pour la lecture de son rapport dont la conclusion demande de bien vouloir accepter le préavis et accorder le complément de CHF 22'000.00 pour alimenter le poste 15.3185 (subventions) déficitaire.

E.Hermann ouvre la discussion. Monsieur **S. Beck** reste perplexe car il ne s'agit pas de savoir combien on veut donner pour faire ceci ou cela mais combien on peut donner à chacun pour faire des activités culturelles, sportives ou autres. L'exemple du Conservatoire de l'Ouest Vaudois démontre ce qu'il ne faut pas faire. La machine commence à s'autoalimenter. Les cours d'initiation à la musique doivent se faire dans l'école obligatoire. Madame **Semadeni** répond que le Comité directeur a fait les mêmes remarques, mais le Conseil régional s'est partiellement engagé à subventionner ces institutions. Avec la nouvelle loi, nous allons réagir et réfléchir à de nouvelles règles du jeu. Cette année, jusqu'au printemps 2008, nous désirons rester fidèle à notre engagement selon ce mode de subventions. M. **C. Gorgerat** demande ce qu'il en est dans la Région de Rolle. M. **Ch. Müller** répond qu'il y a aussi une école de musique à Rolle, cependant, elle a la chance de pouvoir beaucoup compter sur des bénévoles. Il répond à Mme **Semadeni** que c'est juste que les communes de l'ancien district de Rolle participent financièrement par un montant de CHF 200.00 par enfant de leur commune qui va à l'école de musique de Rolle. M. **J.-L. Humbert** dit que le problème existe aussi pour le haut ; il y a plusieurs clubs, notamment des accordéonistes, qui ne demandent pas de subventions. M. **Collaud** invite à voter pour le préavis afin de respecter l'engagement pris mais de rester en revanche très vigilant quant à la suite et au prochain budget. M. **Beck** insiste en disant qu'il faut accorder une aide, c'est évident, mais il faut avoir une véritable politique d'ensemble et une vision globale et non pas donner à ceux qui crient le plus fort ou aux « lobbies » les plus actifs et performants. M. **Romanens** abonde dans le même sens en disant que le Conseil n'est pas l'arrosoir du district. M. **G. Produit** rappelle que c'est un engagement qui a été pris en regard des différentes communes et qu'il faut le respecter. Il y a aussi une différence entre cours d'initiation dans un conservatoire et dans une école publique.

Plus personne ne désirant intervenir, le président passe alors au vote. **Le préavis est accepté à une large majorité, une opposition et cinq abstentions.**

10) Rapport du groupe de travail régional. Présentation du plan d'actions en faveur du renforcement de la filière bois par M. Philippe Paréaz

Le Président passe la parole à M. **Philippe Paréaz**, syndic de La Rippe, qui commence par faire un état des lieux de la situation.

Le constat, c'est que l'ouest vaudois est une région fortement boisée (42% du sol), au bénéfice principalement de forêts produisant un volume de bois important (150'000 m³ /an = 6'000 camions). Les 70% de ces bois sont exploités actuellement principalement comme bois d'oeuvre, les 30% restants sont constitués pour l'essentiel de bois d'industrie et d'énergie. Ceux-ci gagneraient à être mieux valorisés par une gestion patrimoniale des forêts par les communes. Les politiques de développement ont favorisé le secondaire ou le tertiaire mais la transformation des produits du sol ne trouve plus sa place dans les zones d'activités de la région.

La filière comprend plusieurs paradoxes. Les conditions régionales sont favorables grâce à une région de production voisine d'un grand bassin de consommateurs. Cependant, par défaut d'entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformations, l'adéquation offre/demande reste très mauvaise. La filière construction ne consomme que très peu la production locale et les coûts des transports sont très élevés.

Il donne quelques pistes qui débouchent sur quatre actions prioritaires :

1. Identification de produits régionaux permettant un développement de la filière bois
2. Création de pôles d'activités intercommunaux (Pôle Terre): identifiés en Asse-Boiron, périmètre du NstCM
3. Accompagnement des groupements d'exploitants forestiers émergents dans une optique de gestion économique durable de la ressource
4. Mise en réseau de l'offre et la demande pour optimiser la filière bois énergie (analyse de la ressource selon méthode AGFORS).

Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué d'une dizaine de personnes concernées par la forêt (municipaux et inspecteurs des forêts) ainsi que par Mmes Etter, de Coulon et M. Freudiger du Conseil régional.

11) Politique régionale de développement socioéconomique, cadre de référence pour la LADE. M. Lionel Eperon, chef du SELT (Service de l'Economie, du Logement et du Tourisme

Monsieur **Romanens** constate que l'heure est avancée et que M. Eperon est arrivé à 19h15. Il s'en excuse et insiste sur l'importance des points traités. Il remercie Philippe Paréaz qui a présenté le sujet du bois d'une manière très douce, mais il faut vraiment taper sur la table. Le bois est une production indigène importante avec une utilisation très faible. Il appartient aux politiques d'incorporer impérativement cette économie très importante dans leur stratégie.

Par rapport à la loi sur le développement économique, la région de Nyon est organisée, notamment grâce au Conseil régional et elle est en avance.

Un constat cependant montre un déséquilibre habitants/emplois qui s'accroît depuis plus de cinq décennies. Mais on remarque que notre région cherche progressivement depuis 1980 à tirer profit des expériences vécues pour adapter ses actions.

Les enjeux, ce sont 500'000 personnes (mouvements personnes/jour) qui entrent dans le Canton de Genève, dont 160'000 personnes qui viennent du canton de Vaud. C'est 70% d'emplois à Genève, 30% dans le reste de la périphérie, dont le district de Nyon. Cela ne doit pas continuer ainsi. Quatre orientations sont prioritaires :

- Localisation des entreprises selon leur typologie et l'accessibilité aux sites,
- Services aux entreprises facilitant leur intégration dans le tissu local,
- Dynamisation et valorisation des compétences présentes dans la région,
- Maîtrise de l'impact environnemental des activités.

Avec six axes d'action pour 2008 – 2011 :

1. Le renforcement de la vitalité des centres secondaires et principaux
2. La concrétisation des pôles de développement économique
3. La revalorisation des activités secondaires et tertiaires
4. La dynamisation des systèmes de production agricole
5. La relance des économies touristique et culturelle
6. La valorisation et l'optimisation des ressources naturelles

C'est avec la plateforme du Conseil régional que nous allons aborder cette nouvelle loi qui semble avoir été cadrée pour le district de Nyon.

Monsieur **Romanens** passe ensuite la parole à M. **Lionel Eperon** qui a intitulé son exposé

LADE (Loi sur l'Appui au Développement Economique):

« *Entre exigences fédérales et opportunités pour l'économie du canton et de ses régions* » et dont le support en présentation « PowerPoint » se trouve également en pièce jointe au présent procès-verbal.

Des réformes fédérales structurantes pour les régions par une mise en œuvre à l'échelle du Canton de Vaud. Ces réformes fédérales passent par une régionalisation de la Suisse avec deux chapitres importants : 1) Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2) Politique fédérale des agglomérations. Le périmètre des bénéficiaires est l'ensemble de la Suisse et non plus les régions de montagne comme auparavant. A l'exclusion cependant des cinq grandes agglomérations suisses qui sont Zürich, Genève, Bâle, Berne et Lausanne. Le découpage régional reste ensuite aux cantons. Les régions ne sont pas forcément conformes aux découpages institutionnels. La logique du district de Nyon correspond assez bien à un découpage idéal ce qui n'est pas le cas d'autres districts. La NPR est une approche économique qui soutient les projets à valeur ajoutée économique. L'aide de la Confédération ne peut concerner une seule commune mais uniquement une région. Un point négatif, c'est que le montant total pour toute la Suisse n'est que de 70 millions par année.

Quant à la politique fédérale des agglomérations, ces dernières sont les moteurs de la croissance au niveau national et international qui concernent les deux tiers de la population. 20,8 milliards (fonds d'infrastructure) sont à disposition sur 20 ans. Au niveau des transports publics par exemple, seuls 3,4 milliards restent à se répartir sur les 6 prévus, et ceci pour 30 projets en cours actuellement.

Au niveau de l'aide confédérale, c'est du donnant/donnant. Exigence de professionnalisme et responsabilité du Canton qui découpe lui-même ses régions. Pour un franc de la Confédération, le Canton doit également mettre un franc.

Une loi-cadre et globale est au service du développement économique du Canton et de ses régions. L'enveloppe financière totalise environ 340 millions répartis comme suit: fonds perdus (23 millions par an, prêts sans intérêts (enveloppe de CHF 220 millions), cautionnement (enveloppe de CHF 80 millions) et arrière-cautionnement (CHF 10 millions).

Dans la politique d'encouragement de l'innovation et de la diversification de l'économie privée, différents soutiens financiers sont prévus: à des projets d'entreprises (études, mandats, formations technologiques, manifestations), sous forme d'aides à fonds perdus ; à l'investissement (cautionnement ou arrière-cautionnement de prêts bancaires, participation au service de l'intérêt) ; aux prestataires de services aux entreprises (frais de fonctionnement et subventions aux prestations) ; et finalement établissement de préavis à l'ACI pour les exonérations fiscales.

Il s'agit également d'assumer des tâches de développement économique régional (guichet unique régional).

En conclusion, Monsieur Eperon remarque que la région de Nyon est composée de ressources humaines importantes et il salue le professionnalisme de Monsieur Freudiger et de ses collaboratrices qui représente un atout très important pour la région. Il termine avec un point noir cependant, ceci avec l'appui de son chef de département, il ne désire froisser personne dans la salle, mais il est impératif que pour obtenir des aides de l'Etat, le périmètre doit être complet et, la ville de Nyon, le chef-lieu, ne fait actuellement pas partie du Conseil régional, ce qui reste très problématique. Des applaudissements nourris expriment l'approbation de l'assemblée et saluent la qualité de son exposé.

Le président remercie l'orateur et passe la parole à la salle qui aura certainement quelques réactions. M. **Bilardo** demande que se passerait-il si un projet était présenté par Nyon au Canton ? M. Eperon répond que, techniquement, le Canton ne pourrait entrer en matière. Mme **Monique Boss**, municipale de Nyon, demande si, a contrario, c'est le Conseil régional qui propose un projet ? La réponse est la même. Les projets doivent vraiment émaner de la région, chef-lieu compris. Le chef de service souligne cependant que seul le Conseil d'Etat pourrait, au niveau politique, assouplir cette position. M. **M. Kammermann** demande dans quel délai le Conseil régional pourrait avoir une réponse dans le cas où un projet bien ficelé est présenté ? Très rapidement répond M. Eperon, ce qui provoque les rires de l'Assemblée. En effet, si le projet est mûr et qu'il correspond à la stratégie, une réponse est donnée dans les deux semaines.

12) Propositions individuelles et divers

Le bureau n'a reçu aucune proposition écrite. Le **Président** demande s'il y a des divers.

M. **D. Collaud** parle de la représentation au Conseil régional et notamment de l'ouverture aux conseillers communaux. Lors du prochain Conseil, la ville de Gland devrait comprendre deux municipaux avec trois voix chacun et 5 conseillers avec une voix. Le secrétaire du Conseil intercommunal a mis la liste à jour avec les voix dévolues à chaque commune et il la leur fera parvenir prochainement.

M. **J.-J. Brügger** parle de la communication et souhaiterait que la stratégie établie soit développée dans les délais prévus. M. **Creteigny** répond qu le COPIL a validé la phase 1 de la stratégie qui sera réalisée rapidement. Il souligne que l'aspect financier demandera de revenir devant le Conseil.

Comme il n'y a pas d'autres divers, **E. Hermann** informe qu'il ne pourra être présent lors du Conseil du 29 octobre et Mme **R. Schoch**, vice-présidente, demande si le Conseil ne pourrait pas être avancé d'un jour ? Apparemment, cela pose des difficultés, la Commune de Gingins ayant son Conseil communal le 28. Madame Schoch signale alors qu'elle va s'organiser et s'excuser auprès de son propre conseil communal dont la séance aura lieu le 29 octobre.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe la parole à M. **Jean-Louis Humbert**, syndic du lieu, qui présente brièvement sa commune en soulignant que sa commune a construit un centre forestier. La commune comporte de nombreuses sociétés dont une école de danse très prisée dans la région. Il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié. Le Président lève la séance et réitère ses remerciements à la Commune de Marchissy. Il est 22h35.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président

Le Secrétaire

Eric Hermann

Charles Lambelet

Arzier, le 18 juillet 2008